

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-196

SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale

OBJET : Convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « Mon atelier chansons » pour l'intervention Cécile BENOIT (122 A rue des Borjons 01570 Manziat) pour des interventions musicales organisées par le Relais Petite enfance « Le Jardin Enchanté » à Montrevel-en-Bresse (01340)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures Petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention pour structurer le partenariat entre l'association « Mon atelier chansons » représentée par Mme Cécile BENOIT et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour des ateliers musicaux organisés par le Relais Petite Enfance « Le Jardin Enchanté » à Montrevel-en-Bresse ;

DECIDE

DE CONCLURE une convention avec l'association « Mon atelier chansons », qui détaille les modalités de partenariat pour l'intervention de Cécile BENOIT auprès du Relais Petite enfance « Le Jardin Enchanté » à Montrevel-en-Bresse ;

La convention précise les points suivants :

- L'intervention sera assurée par Cécile BENOIT, 122 A rue des Borjons 01570 Manziat ;
- Elle se déroulera le vendredi 14 octobre 2022 et le jeudi 15 décembre 2022 à 9h30 à 11h au Relais Petite enfance « Le Jardin Enchanté » à Montrevel-en-Bresse ;
- Le coût total des séances s'élève à 324 € nets.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 14 septembre 2022.



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance